

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 22 octobre 2009</p>
--

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 22 octobre 2009 à 18 heures
Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation**
- **REOM – Déchets Ménagers et assimilés :**
 - o **Règlement du service**
 - o **Etude d'optimisation des déchetteries & demande de subventions**
- **SMITOM d'Amboise – Modification statutaire**
- **Récupérateurs d'eau de pluie -**
- **Gens du Voyage – Règlement des Aires**
- **Affaires Economiques –**
 - o **Ateliers Relais – Loyers**
 - o **Extension des zones d'activités sur Civray de Touraine**
 - **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**
 - **Demande de subvention DDR 2010**
 - o **ZI de Bois Pataud – Acquisition de terrains**
 - o **ZA de Sublaines – Bois Gaulpied & Extension de Ferrière : lancement de procédure de mise en concurrence (maitrise d'œuvre)**
- **Décision Modificative n° 1 au Budget ZAEIC**
- **Saison Culturelle 2010 – Adoption & demande de subventions**
- **Boucles Cyclables Intercommunales et Intercommunautaires –**
 - o **Indre à Vélo –**
 - **Marché de jalonnement**
 - **Demande de subventions**
 - o **Etude sur la création de boucles internes**
- **Personnel –**
 - o **Chèques Déjeuner**
 - o **Renouvellement de poste**
- **Transports Scolaires – Tarifs**
- **POS / PLU : demande d'association – Epeigné les Bois**
- **SCOT ABC – Rapport d'activités 2008-2009**
- **Commissions :**
 - o **Culture / Tourisme du 23 septembre 2009**
 - o **REOM / Aménagement de l'espace du 1^{er} octobre 2009**
 - o **Affaires Economiques du 8 octobre 2009**
 - o **Culture / Tourisme du 14 octobre 2009**
- **Questions diverses**

La Présidente
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 22 octobre 2009

L'An deux mil neuf, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animations Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - M. Jean Pierre PESTIE

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, pouvoir à M. Raymond COLSON

Bléré : Mme Françoise BAROU - MM. Robert GAUTHIER - Georges FORTIER - Jean-François DEJUST

Absent excusé : M. Jean-Serge RAFEL

Chenonceaux : MM Michel LE GOFF - Daniel CHAMPION

Chisseaux :

Absents excusés : MM. Pierre BAUER - Franck AUGIAS

Cigogné : M. Renaud MOULIN

Absent excusé : M. Michel DUVAL, représenté par M. Gérard JACQUES

Civray de Touraine : MM. Alain BERNARD - Francis GELY

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Max BESNARD -

Absente excusée : Mme Françoise PICARD, pouvoir à M. Max BESNARD

Epeigné les Bois : M. Jean-Michel PRIEUR - M. Michel MERGOT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY -

Absent excusé : M. Jean François LEPAGE

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN- M. Denis CHANTREL - M. Claude BUNET

Luzillé : M. Jacky GAUVIN (Arrivé à 18h30)

Absente excusée : Mme Regina MERY -

Saint Martin le Beau : MM. Didier AVENET - Alain SCHNEL - Philippe VERNET

Sublaines : M. Christian FOUASSIER

Absent excusé : M. Laurent HARTMANN, pouvoir à M. Christian FOUASSIER

Etait également présent : Eddy JORANDON, Chargé de Missions

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Monsieur Alain BERNARD est désigné secrétaire de séance.

La Présidente donne lecture des pouvoirs.

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 24 septembre 2009.

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter.

Les élus communautaires, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.

2. Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation –

La Présidente donne lecture des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation de compétence :

- **2009-013** : confiant à PRECIA MOLEN SERVICE le contrôle annuel et la maintenance des balances installées en déchetteries (permettant de peser les DMS). - contrat annuel renouvelable 2 fois - Coût annuel : 307,40 € HT

- **2009-014** : reconduisant DEMATIS pour une durée de 3 ans comme plate forme de dématérialisation des marchés publics au profit de la CCBVC et de ses communes membres pour un coût annuel de 810 € HT non révisables - contrat de 3 ans
- **2009-015** : actant le changement du coordinateur SPS retenu pour la construction de la Gendarmerie. Ancien nom : CS BTP, nouveau nom : COVEIS

3. REOM – Déchets Ménagers et assimilés

○ Règlement du service de collecte

Monsieur Jean Francis BISTER, Vice Président délégué, présente le dossier et indique que la commission a travaillé le règlement du service pour prendre en considération, notamment, le fait qu'il existe désormais trois parts dans la facturation :

- une part fixe
- une part forfaitaire équivalente à 5 levées semestrielles
- une part variable en fonction des levées du bac à compter de 6^{ème} levée semestrielle.

Il indique que la part forfaitaire a été instaurée en avril pour lutter contre les dépôts sauvages et qu'il espère un effet positif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention - Gérard JACQUES), ADOPTE le règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur PAPINEAU indique que les rappels des factures impayées sont tardifs et qu'il en a fait l'expérience. Il faut que le suivi des relances de factures soit plus important.

○ Etude d'optimisation des déchetteries

Monsieur le Vice Président délégué, Jean Francis BISTER, présente le dossier.

La commission d'appel d'offres réunie le 13 octobre dernier propose de retenir SYNTHECO pour un montant de 13 250 € HT. Le vice Président propose également de solliciter l'aide de l'ADEME.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** l'entreprise SYNTHECO pour un montant de 13 250 € HT dans le cadre de la réalisation de l'étude relative à l'optimisation des déchetteries communautaires,
- **SOLLICITE** le soutien financier de l'ADEME pour mener à bien cette étude

4. SMITOM d'Amboise – Modification statutaire

Monsieur le Vice Président délégué, Jean Francis BISTER, présente le dossier et indique que la Communauté de Communes du Castelrenaudais a demandé son adhésion au SMITOM d'Amboise au 1^{er} janvier 2010 et a délibéré en ce sens le 15 septembre 2009.

Le comité syndical du SMITOM a délibéré favorablement le 17 septembre 2009.

Le conseil communautaire est amené à se prononcer sur cette adhésion entraînant, notamment, une modification statutaire du SMITOM d'Amboise (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères d'Amboise), et plus précisément des articles 1 et 5 des statuts du syndicat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Castelrenaudais au SMITOM d'Amboise au 1^{er} janvier 2010
- **INDIQUE** que cette adhésion entraîne une modification des articles 1 « Périmètres » et 5 « Le Comité Syndical » des statuts du SMITOM d'Amboise
- **AUTORISE** la modification des statuts du SMITOM d'Amboise

5. Récupérateurs d'eau de pluie

Monsieur le Vice Président délégué à l'environnement indique qu'il s'agit de collecteurs d'eau de pluie muraux de 300 et 600 litres qui seront mis à disposition des administrés de la CCBVC.

Il indique que la commission propose la mise à disposition au prix suivant :

- ☞ 300 litres : 35 € TTC
- ☞ 600 litres : 65 € TTC
- ☞ Kit de connexion : 5 € TTC

Une convention de mise à disposition sera signée par chaque personne qui acquerra un récupérateur d'eau de pluie.

Ces tarifs tiennent compte d'une subvention de 50 % de la région Centre qui a été obtenue le 16 octobre 2009 (Commission Permanente).

Monsieur DEJUST s'interroge sur le fournisseur retenu. Monsieur BISTER répond que l'on connaît déjà ce fournisseur (composteurs).

Monsieur BUNET demande où seront stockés les récupérateurs. La Présidente répond au centre Technique Municipal de la Commune de la Croix en Touraine.

Monsieur SCHNEL demande comment se fera la communication. En fait, l'aide du Conseil Régional englobe une aide à la communication en matière d'économie d'eau et donc ce sera la CCBVC qui portera cela.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE les tarifs des récupérateurs d'eau comme suit :**
 - Récupérateur 300 litres : 35 €
 - Récupérateur 600 litres : 65 €
 - Kit de connexion : 5 €
- **AUTORISE Mme la Président à signer toutes les pièces relatives au dossier et notamment la convention de mise à disposition**

6. Aires d'accueil des Gens du Voyage

Madame la Vice Présidente déléguée indique qu'il s'agit de modifications importantes du règlement pour tenir compte de l'expérience acquise. Le règlement est proche des règlements existants sur les communautés de communes voisines.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE les règlements intérieurs des aires d'accueil des Gens du Voyage de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher (Aire de la Plaine à St Martin le Beau et Aire de la Bécasserie à Chisseaux)

Monsieur MOULIN demande qui a la charge de faire appliquer le règlement. Françoise BAROU répond que cela incombe au gestionnaire, soit actuellement Tsigane Habitat.

Arrivée de M. GAUVIN à 18h30.

7. Affaires Economiques –

- **Ateliers Relais**
 - **Loyers de l'atelier n°1 – 20 Rue du Cdt JY COUSTEAU**

Monsieur le Vice-Président indique qu'il a rencontré Monsieur Christian FAURE, Tailleur de Pierre, qui souhaiterait devenir locataire de l'atelier relais n°1 sis 20 Rue du Commandant Jacques Yves COUSTEAU à Bléré mais que le loyer de 650 € HT mensuel semble assez élevé pour ses premiers mois d'activités. Par conséquent, il sollicite un aménagement de son loyer.

La commission des Affaires Economiques propose l'aménagement suivant :

- ☞ 1er trimestre de location : 500 € HT mensuels
- ☞ 2ème trimestre de location : 550 € HT mensuels
- ☞ 3ème trimestre de location : 600 € HT mensuels
- ☞ 4ème trimestre de location : 650 € HT mensuels
- ☞ 5ème trimestre de location : 700 € HT mensuels
- ☞ 6ème trimestre de location : 750 € HT mensuels
- ☞ 7ème trimestre de location : 800 € HT mensuels
- ☞ Derniers mois du bail : 650 € HT mensuels (loyer normal)

Cet aménagement se fait dans le cadre d'un bail précaire. De même, il est précisé qu'une caution équivalente à un mois de loyer normal est demandée.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition et avis de la Commission des Affaires Economiques,

Vu la Demande spécifique de M. Christian FAURE,

Considérant que le but des ateliers relais est d'accueillir des entreprises naissantes ou en développement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE l'aménagement des loyers de l'atelier n°1 sis 20 Rue du Commandant Jacques Yves COUSTEAU à Bléré comme suit :**
 - 1er trimestre de location : 500 € HT mensuels
 - 2ème trimestre de location : 550 € HT mensuels
 - 3ème trimestre de location : 600 € HT mensuels
 - 4ème trimestre de location : 650 € HT mensuels
 - 5ème trimestre de location : 700 € HT mensuels
 - 6ème trimestre de location : 750 € HT mensuels
 - 7ème trimestre de location : 800 € HT mensuels
 - Derniers mois du bail : 650 € HT mensuels (loyer normal)
- **RAPPELLE que cet aménagement se fait uniquement au profit de M. Christian FAURE dans le cadre de son installation dans l'atelier relais n°1 à compter du 1^{er} décembre 2009,**
- **INDIQUE que nul autre locataire ne pourra prétendre à cet aménagement**
- **INDIQUE que le loyer normal est de 650 € HT mensuel,**
- **AUTORISE la Présidente ou M. le Premier Vice-Président à signer toutes les pièces relatives au dossier, y compris le bail précaire**

Pour le second atelier situé au 22 Rue du Cdt JY COUSTEAU (Atelier n°2 - 310 m²), celui-ci rentre en location auprès de l'entreprise SCAF 37 (M. Hervé KORCIK).

- **Extension des zones d'activités sur Civray de Touraine**
 - **Assistance à Maitrise d'Ouvrage**

Monsieur BERNARD indique que suite à la consultation qui a été lancée pour le choix d'un bureau d'études pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'extension des zones d'activités de Bois Pataud et Saint Julien sur la commune de Civray de Touraine, la commission d'appel d'offres a retenu le cabinet SIAM CENTRE en groupement avec AGAPES pour la somme de 42 350 € HT.

Les missions qui seront confiées à l'AMO sont les suivantes :

Phase n°1 : Phase pré-opérationnelle - Suivi des études préalables

Dans le cadre de cette phase, le prestataire assistera le maître d'ouvrage dans la réalisation des études pré-opérationnelles à l'extension des deux zones d'activités.

Phase n°2 : Démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme)

Le prestataire devra aider la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher à mettre en place une démarche AEU pour obtenir une zone d'activités de qualité environnementale dans le respect des prescriptions de la Région Centre (*Annexe n°1*).

Phase n°3 : Mise en œuvre de la procédure administrative retenue par la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher : la ZAC

Pour permettre de mener à bien l'extension des zones d'activités de Bois Pataud et Saint Julien sur la commune de Civray de Touraine, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a décidé de recourir à la procédure de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Phase n°4 : Assistance à la sélection du maître d'œuvre et au suivi de la mise en œuvre du projet

♦ **Assistance à la sélection du maître d'œuvre**

Il s'agira pour le prestataire d'assister le maître d'ouvrage dans la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises pour le choix d'un maître d'œuvre. Il faudra notamment vérifier les compétences et l'expérience des candidats au marché de maîtrise d'œuvre en matière de qualité environnementale des zones d'activités.

♦ **Suivi des études de maîtrise d'œuvre**

- Suivi des études de maîtrise d'œuvre (esquisses, diagnostics, APS, APD, projet)
- Assistance à la passation des marchés des travaux
- Suivi de la réalisation du chantier jusqu'à la réception des travaux

Phase n°5 : Rédaction du livret d'accueil des entreprises

Le prestataire rédigera un livret d'accueil des entreprises comprenant un ensemble de préconisations pour une prise en compte des objectifs de qualité environnementale par les entreprises souhaitant s'implanter sur la zone.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres

Après avis de la Commission des Affaires Economiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Mme la Présidente à signer les marchés relatifs à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la création ou l'extension de zones d'activités :**

Extension de Zone d'Activités sur Civray de Touraine	Groupement SIAM CENTRE / AGAPES	42 350, 00 euros HT
---	------------------------------------	---------------------

- **RAPPELLE que le groupement retenu devra impérativement prendre en considération la démarche environnementale telle que définit par une délibération de la Commission Permanente de la Région centre**

▪ **Demande de Subvention DDR**

La communauté de communes peut solliciter une aide de la DDR dans le cadre des acquisitions de terrains sur Civray de Touraine.

Comme diverses acquisitions semblent se concrétiser rapidement, il est opportun de solliciter la DDR au titre de l'année 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE une subvention dans la cadre de la DDR pour l'extension des zones d'activités de Bléré sur Civray de Touraine.

○ **ZI de Bois-Pataud / Acquisition de terrain**

Nous avons été contactés par le propriétaire des parcelles ZM 304 et ZM 181 d'une superficie globale de 8122 m². Ces parcelles jouxtent la parcelle ZM 287 préemptée par la CCBVC.

Cette acquisition permettrait donc, par conséquent, de mener une opération d'aménagement globale sur une superficie totale de 18 999 m².

Le propriétaire est l'entreprise Veolia via une de ses filiales.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la Commission en charge des Affaires Economiques,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE l'acquisition des parcelles ZM 304 et ZM 181 d'une superficie totale de 81 a 22 ca « LD Bois Pataud » Commune de Bléré
 - AUTORISE Madame la Présidente, ou en son absence Monsieur le Vice Président en charge des affaires économiques à signer le compromis, puis l'acte notarié par devant Maître MODOT, Notaire à La Croix en Touraine,
 - DIT que les frais en découlant seront à la charge de la communauté de communes
- ZA de Sublaines – Bois Gaulpied & ZA de Ferrière / Autorisation de lancer les mises en concurrence

Monsieur BERNARD indique qu'il s'agit d'autoriser la Présidente à lancer la mise en concurrence pour les dossiers suivants :

- ☞ Equipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre pour la zone de Ferrière (permis d'aménager)
- ☞ Equipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre pour la zone de Sublaines - Bois Gaulpied (permis d'aménager - Sublaines - et en option ZAC - Bléré)

Ces équipes devront être composées d'un Bureau d'Etude Technique (BET) VRD, d'un paysagiste et d'un environnementaliste.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la Présidente à lancer les deux mises en concurrence en vue de retenir des équipes pluridisciplinaires pour la création de la ZA de Sublaines Bois-Gaulpied et l'extension de la ZA de Ferrière.

La Présidente indique qu'une réunion sur le sujet a eu lieu le matin même.

8. Décision Modificative n° 1 au Budget ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'intérêt communautaire

La Présidente indique qu'il est proposé aux élus communautaires de modifier le Budget ZAEIC dans le but d'y intégrer les acquisitions de terrains de la Zone de Bois Pataud. Pour mémoire, ce budget est un budget de lotissement assujetti à TVA qui permet la gestion des extensions de Ferrière (Athée sur Cher), La Folie à St martin le Beau, et des zones de Bléré sur Civray de Touraine.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative suivante au Budget Annexe ZAEIC :

Articles	Désignation	DM 2009-01	Articles	Désignation	DM 2009-01
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
6015-90	Terrains	100 000	71355-90 OS	Stocks au 31/12/2009	100 000
		-			-
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
3355-90 OS	Stock au 31/12/2009	100 000	16111-90	Emprunt	100 000

9. Saison Culturelle 2010 – Programmation et demande de subvention

Monsieur le Vice Président en charge du dossier, Monsieur Le GOFF, rappelle que la communauté de communes propose, depuis 6 ans une saison culturelle soutenue par le conseil régional, et le conseil général d'Indre et Loire.

Il donne lecture du budget prévisionnel pour 2010 et des spectacles ainsi proposés.

Il indique que deux nouvelles communes vont bénéficier, en 2010, de spectacles financés par la Communauté de Communes.

Il précise la demande de l'Association Photofolies : l'association sollicite une subvention de 2 000 €. M. le GOFF fait un rappel historique de la situation. Nous avons déjà subventionné l'association il y a deux ans.

Il indique que le Bureau propose de donner la subvention en précisant que c'est la dernière année. Monsieur CHERY précise que l'on ne subventionne pas une association mais des manifestations (50 à 60 expositions). De plus, la commission a demandé plus d'informations. Un certain nombre de manifestations ont lieu sur le territoire communautaire.

Monsieur FORTIER indique que s'il s'agit d'une subvention, il faut mettre en concurrence différentes associations.

Monsieur JACQUES propose de voir cela comme une participation à la création tous les deux ans. Monsieur DEJUST demande si cette exposition (portée par Photofolies) a du succès. Le Président de la commission répond par l'affirmative. L'exposition dure 1 mois et demi tous les deux ans.

Monsieur GAUVIN demande à ce que l'association s'engage également dans un processus de formation.

Monsieur Le GOFF indique que le thème retenu en 2010 est « l'Allemagne de l'est ». Le budget global est de 5 500 € et la CCBVC subventionnerait à hauteur de 2 000 €. L'exposition est programmée sur plusieurs communes du territoire notamment Bléré, La Croix en Touraine, Luzillé, Epeigné les Bois et Civray de Touraine.

Monsieur GELY s'étonne en tant que représentant de la commune de Civray de Touraine et précise que ce n'est pas la commune qui a sollicité cette exposition, « cela doit se faire dans un cadre privé ».

Monsieur CHERY indique que c'est la 3^{ème} réunion lors de laquelle le sujet est débattu. Il s'agit de regrouper tous les clubs photos de la région lors d'une manifestation tous les deux ans.

Monsieur MOULIN demande si toutes les manifestations sont organisées par les communes.

La Présidente répond que les spectacles sont organisés par la Communauté de Communes et interviennent fréquemment lors de manifestations communales.

La Présidente rappelle qu'il est indispensable d'indiquer que la Communauté de Communes participe dans les comptes rendus faits des manifestations.

La Présidente indique que la commission a travaillé et qu'elle rencontrera l'association lors de la prochaine réunion de commission. La Présidente met au vote le programme proposé par la commission.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la commission Culture - Tourisme,

Après avoir pris connaissance de la proposition du programme de la saison culturelle 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le projet de saison culturelle pour 2010,**
- **SOLLICITE le soutien du Conseil Général d'Indre et Loire et du Conseil Régional du Centre pour la tenue de la saison culturelle 2010 de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher**

- **S'OBLIGE** à inscrire les crédits nécessaires lors de l'élaboration du Budget Primitif 2010
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président en charge de la Culture à signer toutes les pièces relatives au dossier y compris tous les contrats avec les artistes programmés

10. Boucles Cyclables Intercommunales et Intercommunautaires

○ Indre à Vélo

Monsieur le Vice Président délégué présente le dossier.

La commission commune aux 4 communautés de communes : Pays d'Azay le Rideau, Val de l'Indre, Loches Développement et Bléré - Val de Cher s'est réunie pour examiner les plis pour la mission de jalonnement de l'itinéraire.

La Société « S.E.S. SIGNALISATION » a été retenue pour un montant de 48 852.04 € dont 7 830.79 € pour la CCBVC (l'estimation par le maître d'œuvre était de 94 908.58 € dont 15 661.62 € pour la CCBVC)

Par ailleurs, il faut autoriser la présidente à signer le marché et à déposer les demandes de subventions auprès du Pays Loire Touraine et du Conseil Général.

L'itinéraire devrait être mis en service au cours du 1^{er} trimestre 2010.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché avec l'entreprise SES Signalisation en vue de la réalisation du jalonnement de l'itinéraire cycliste « Indre à vélo » sur notre territoire, pour un montant de 7 830.79 € TTC
- **SOLLICITE** le soutien du Conseil Général d'Indre et Loire et de la région Centre via le Contrat de Pays Loire Touraine pour mener à bien cette opération,

○ Boucles cyclables intercommunales

Monsieur le Vice Président délégué présente le dossier et indique que la commission Culture Tourisme souhaite que soit réalisée une étude interne pour la définition de boucles cyclables.

Le vice président explique que différentes boucles semblent, d'ores et déjà, se dégager mais qu'une étude est nécessaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement d'une étude sur le territoire de la CCBVC en vue de la réalisation de boucles cyclables internes à notre territoire
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier

11. Personnel Communautaire

○ Chèques Déjeuners

Madame le Présidente présente le dossier.

Elle indique qu'elle propose, avec ses vices présidents, une adhésion au groupe chèque déjeuners au profit des agents communautaires permanents de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

Elle indique que ce dispositif n'est assujéti à aucune charge sociale.

Le montant journalier à 6.10 € par ticket représentant un coût de 3.05 € à la charge de l'agent et de 3.05 € pour la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,

Vu la loi du 19 février 2007,

Sur proposition de la Présidente et des Vice-présidents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions),

- VALIDE la mise en place d'un avantage « chèque-déjeuner » pour le personnel communautaire quelque soit le statut (titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel) à l'exception du personnel saisonnier,
- VALIDE la prise en charge à hauteur de 50 % de la valeur faciale du chèque-déjeuner par la Communauté de Communes de Bléré - val de Cher,
- PRECISE que les crédits seront inscrits annuellement au Budget primitif de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces du dossier y compris les actes afférents avec la Société Coopérative Chèque Déjeuner pour une mise en place au 1^{er} janvier 2010

- **Création d'un poste en besoin occasionnel à temps complet**

La personne « technicien territorial » bénéficie d'un congé parental à mi temps depuis le 10 juin et jusqu'au 9 décembre 2009. Elle a sollicité le renouvellement pour 6 mois.

Il est proposé de créer un poste à temps complet en besoin occasionnel pour la période du 10 décembre 2009 au 9 juin 2010 pour répondre aux besoins de fonctionnement des services.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la création de ce poste à temps complet pour une durée de 6 mois

12. Transports Scolaires - Tarifs

Il s'avère qu'un tarif a été oublié lors du vote en juillet 2009, celui de la retenue forfaitaire en cas d'annulation d'inscription. Le montant en est fixé à 8 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le tarif de 8 € de retenue forfaitaire lors d'annulation d'inscription

13. SCOT ABC – Rapport d'activités

Madame la Présidente présente le rapport.

Monsieur FORTIER intervient pour demander des précisions sur les charges de personnel et des charges des indemnités de fonction des élus au SCOT ABC.

Madame COCHIN indique qu'elle est intervenue sur le sujet lors d'une réunion du comité syndical du SCOT ABC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activités du Syndicat Mixte du SCOT ABC pour la période 2007-2009.

14. PLU Epeigné les Bois – Demande d'association

La Présidente explique que le Maire de la commune de Epeigné les Bois nous informe de la mise en révision générale du POS de sa commune en vue de la transformation en PLU.

La Présidente demande si le conseil communautaire désire être associé à cette démarche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DEMANDE à être associé à la révision Générale du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Epeigné les Bois et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

15. Commissions :

- Culture / Tourisme du 23 septembre 2009
- REOM / Aménagement de l'espace du 1^{er} octobre 2009

- **Affaires Economiques du 8 octobre 2009**
- **Culture / Tourisme du 14 octobre 2009**

16. Questions Diverses

○ **Nettoyons la CCBVC : compte rendu de l'opération**

Madame BAROU fait compte rendu de l'opération qui a permis de collecter plus de 4 tonnes de déchets (hors déchets recyclables).

Monsieur MERGOT précise que la commune de Epeigné les Bois a trouvé plus de 3 tonnes de ferrailles et une cinquantaine de pneus de tracteurs et voitures. Ce sont des déchets qui ont plus de 30 ans précise t-il.

○ **Boucles Cyclables**

Monsieur FORTIER demande à intervenir de nouveau sur les boucles cyclables.

Il indique qu'il faut faire quelque chose de cohérent en la matière sur notre territoire pour ne pas passer à coté du phénomène du cyclisme sur le secteur.

Il prend exemple de la halte SNCF de Chenonceaux qui permet désormais de se déplacer avec son vélo.

De plus, l'impact économique est important. « Il faut se mobiliser sur ce dossier. »

Madame COCHIN indique que c'est le but de l'étude qui va être lancée.

Monsieur FORTIER précise qu'il faut s'occuper de notre secteur. Il faut un véritable schéma et il faut une appréciation globale. Il demande qu'il y ait plus d'implication sur ce dossier.

Monsieur le GOFF demande s'il faut aller au-delà du jalonnement ?

Monsieur FORTIER répond qu'il faut contractualiser avec les communes à ce sujet.

Monsieur CHERY indique que le Conseil Générale met en place un plan de circulation routière.

De même, il informe l'assemblée qu'un groupe de travail a commencer à étudier les déplacements vélo le long du Cher.

○ **Actions 4**

La Présidente informe l'Assemblée que les fonds sont épuisés.

Le bilan sur notre territoire communautaire : 112 emplois dont 70 liés à la seule entreprise SOGAREP (ces 70 emplois sont répartis entre les sites de Bléré et de Amboise - Chargé)

○ **Vœux des communes membres**

Monsieur BISTER demande aux Maires présents d'indiquer les dates probables de leurs vœux :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| - Saint Martin le Beau : | le 7 janvier à 18h ou 18h30 |
| - La Croix en Touraine + CCBVC : | le 8 janvier à 18h30 |
| - Athée sur Cher : | le 8 janvier à 18h |
| - Bléré : | le 9 janvier à 11h |
| - Epeigné les Bois | le 9 janvier à 18h |
| - Luzillé | le 10 janvier à 11h (à confirmer) |
| - Chenonceaux | le 15 janvier à 18h |
| - Civray de Touraine | le 15 janvier à 19h |

Les autres communes n'ont pas fixé de date pour le moment.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h35.

Le Secrétaire de Séance
Alain BERNARD

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires –